

Extrait du procès-verbal de la commission permanente du 30 mai 2018

Mme la Présidente – Le Front de Gauche a une demande de parole.

M. MIGNOT (FdG) – Cette prise de parole porte sur le lycée Georges-Brassens de Villeneuve-le-Roy et le problème d'exposition à l'amiante rencontré dans ce lycée. Nous avons déjà longuement évoqué les actions en cours. Je voudrais cependant insister sur un point évoqué à deux reprises et resté sans réponse, mais qui est important pour l'avenir. Il s'agit du suivi médical du personnel et du temps zéro qui consiste à faire faire un bilan médical aux agents au moment de l'incident lié à l'amiante. C'est important pour l'avenir, car nous savons que l'asbestose, qui est une pathologie grave liée à l'amiante, peut survenir plusieurs décennies après l'exposition. Or, il est important que les agents puissent plus tard démontrer qu'ils n'étaient pas atteints de cette pathologie au moment des faits. Cela peut paraître anecdotique, mais c'est très important pour la suite quand nous connaissons les drames liés à l'amiante et les batailles juridiques que les victimes ont dû mener pour la reconnaissance de leurs droits. Même si l'exposition a été minime et *a priori* sans danger, l'incident est néanmoins avéré et la Région s'honorerait de prendre l'initiative d'un tel suivi, ne serait-ce que ce dépistage au temps zéro.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Je vous remercie de redemander si l'exposition a été réelle sur ce dossier. C'est pourquoi les enseignements continuent au lycée Georges-Brassens jusqu'à ce que le bâtiment démontable soit livré d'ici la rentrée prochaine. Pour le reste, vous nous aviez déjà posé la question ; je vous apporterai des précisions en commission éducation. Je me retournerai vers les ressources humaines qui suivent les procédures qui s'imposent en la matière.